

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 09 Décembre 2015

Date de la convocation 1 ^{er} Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – CANET
<u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance		PROCURATIONS:
ASPIRAN: M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC: M.JURQUET Henri, CABRIERES: M.MALLET Denis, CANET: M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée, CEYRAS: Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT: M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES: M.BRUN Olivier, LACOSTE: M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES: M.BANQUER Alain, MERIFONS: M.VIALA Daniel, MOUREZE: M.DIDELET Serge, NEBIAN: M.BARDEAU Francis, OCTON: M.COSTE Bernard, PAULHAN: M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ: M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC: M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT: M.RIGAUD Christian, VALMASCLE: M.VALENTINI Gérald.		Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand,

Objet: Modification du tableau des effectifs.

Monsieur COSTE rappelle aux membres du conseil que conformément aux divers mouvements de personnels, à l'actualisation des emplois pourvus, et suite à l'avis favorable du comité technique dans sa séance du 3 novembre 2015 concernant la modification du temps de travail pour 4 agents, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter les créations et suppressions de postes suivantes :

Création de postes :

• Educateur des Activités Physiques et Sportives : 1 poste à 30h

Attache territorial : 1 poste à temps complet

Adjoint technique de 2^{ème} classe : 1 poste à 21h

Adjoint d'animation de 2ème classe : 1 poste à 20h

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Communautaire oui l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel Communautaire telles que présentées ci-dessus.

INDIQUE que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

CHARGE Monsieur le Président de nommer le personnel dans chacun des nouveaux postes créés dans les conditions réglementaires.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté De Communes du Clermontais.

Jean-Claude LACROIX

Date de réception préfecture : 11/12/2015